



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 6 février 2017 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Jessika Lacombe, mairesse.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Madame la conseillère :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Dannie Mercier |
| 2- Vanessa Daigle | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20 heures.

NO-17-010

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 6 février 2017 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Mandat pour Me Odette Gagné, avocate
6. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier
7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
8. Changement d'entrée électrique pour l'édifice municipal
9. FDT-Fonds de développement des territoires-Glissade géante 4 saisons
10. FDT- Fonds de développement des territoires- Tour d'observation avec jumelles panoramiques et parcours de tir à l'arc 3D
11. Regroupement pour un Québec en santé
12. Cueillette des grosses vidanges
13. Correspondance
14. Varia
15. Période de question (s)
16. Levée de la séance

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-17-011

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-17-012

**ACCEPTATION ET ADOPTION
DES COMPTES DU MOIS
ET DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS)
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de janvier 2017, totalisant 43 395,53\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 01 à 04, totalisant 4 906,99\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	9 160.01\$
Voirie	236.11\$
Déneigement	22 254.41\$
Transport adapté	220.00\$
Eau potable	186.67\$
Déchets domestiques	5 167.74\$
Sports hors-municipalité	1 239.50\$
Remises gouvernementales	1 444.36\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois de janvier 2017.

Considérant que la demande amendée a été signifiée à la municipalité puisque le lot revendiqué est contigu au chemin municipal;

Considérant que les droits de la municipalité ne sont aucunement affectés par cette procédure;

En conséquence,

il est proposé par DANNIE MERCIER
appuyé par ROCK CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers

De ne pas contester les procédures pendantes dans le dossier de la Cour supérieure du district judiciaire de Frontenac, no : 235-17-000045-167 et de mandater Me Odette Gagné pour faire les représentations en ce sens au tribunal.

ADOPTE

NO-17-015

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la secrétaire-trésorière/directrice générale, madame Ghislaine Leblanc à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'amélioration du réseau routier auprès de monsieur Laurent Lessard, Député de Lotbinière-Frontenac et à signer tous les documents requis à cet effet.

L'aide financière porte sur les secteurs suivants : Rang 7, Rang 8, Petit8, Rue Principale, la Côte du Rang 9, Rang 9, Petit 9, Rang 10, Route Martineau, Route Roy, Route Côté, Route Rousseau, Route Laflamme, Rang Claque Pochette.

Ces endroits ont besoin de travaux d'amélioration de tout genre comme asphalte, rechargement, remplacement de ponceaux, refaire les accotements, creusage de fossés. La municipalité est prête à contribuer 20 000\$ à ces travaux.

ADOPTE

NO-17-016

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 108 055\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la municipalité a réalisé des travaux admissibles pour un montant de 56 646,00\$. En tenant compte que les dépenses hivernales totalisent 134 151,00\$, ces dernières compensent la différence de la subvention accordée dans le programme PAERRL;

Pour ces motifs, sur une proposition de CLAUDE BLAIS, appuyé par JEAN-MARIE RODRIGUE, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTE

NO-17-017

**CHANGEMENT D'ENTRÉE
ÉLECTRIQUE POUR
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que la directrice générale a demandé une soumission pour le changement d'entrée électrique à Faucher électrique à la demande du conseil municipal :

Attendu que la somme de la soumission des travaux est en bas de 25 000\$ et donc peut être donné de gré à gré;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de changement d'entrée électrique pour l'édifice municipal au montant de 4 827,80\$ taxes incluses à la firme Faucher électrique de Saint-Ferdinand.

ADOPTE

NO-17-018

**FDT-FONDS DE DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES-GLISSADE GÉANTE
4 SAISONS**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande appuie le projet d'une glissade géante 4 saisons;

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande confirme son engagement financier d'un montant de 2 010,00\$ qui représente 30,00% du coût total du projet;

Pour ces raisons, la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise Madame Jessika Lacombe, mairesse à agir en son nom et à signer les documents nécessaires à ce projet.

ADOPTE

NO-17-019

**FDT-FONDS DE DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES-
TOUR D'OBSERVATION
AVEC JUMELLES PANORAMIQUES ET
PARCOURS DE TIR À L'ARC 3D**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande appuie le projet d'une tour d'observation avec jumelles panoramiques et parcours de tir à l'arc 3D;

Considérant que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande confirme son engagement financier d'un montant de 3 214,00\$ qui représente 30,00% du coût total du projet;

Pour ces raisons, la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise Madame Jessika Lacombe, mairesse à agir en son nom et à signer les documents nécessaires à ce projet.

ADOPTE

NO-17-020

**REGROUPEMENT POUR UN
QUÉBEC EN SANTÉ**

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie à l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux

saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc. :

Il est proposé par CLAUDE BLAIS

Et appuyé par VANESSA DAIGLE

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'installation d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements

favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTE

NO-17-021

**CUEILLETTE DES
GROSSES VIDANGES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la collecte des grosses vidanges pour l'année 2017, le 22 mai 2017 par les Services Denis Fortier et qu'un affichage soit fait à cet effet aux endroits habituels et dans le bulletin mensuel.

ADOPTE

NO-17-022

CORRESPONDANCE

Sondage de satisfaction de votre service Internet-MRC des Appalaches

NO-17-023

VARIA

Annulation de la réforme de la taxation visant les agriculteurs

NO-17-024

PERIODE DE QUESTION(S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-17-025

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 33.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.